



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

Saint-Placide, le 19 septembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 19 septembre 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme la Mairesse suppléante Marie-Eve D'Amour.

Sont aussi présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères : Danielle Bellange  
Ghislaine Tessier

MM. les conseillers : Denis Lavigne  
Pierre Laperle  
Nicolas Bouveret

et M<sup>me</sup> la directrice générale et greffière-trésorière Lise Lavigne

M. le Maire Daniel Laviolette ayant motivé son absence.

RÉSOLUTION  
161-09-2023

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Lavigne, appuyé par Mme Ghislaine Tessier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

#### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

#### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Séance ordinaire du 15 août 2023

#### 4. CORRESPONDANCE

#### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(Mme Ghislaine Tessier et M. Nicolas Bouveret)

- 5.1. Présentation des comptes à payer
- 5.2. Rapport du Maire sur la situation financière de la Municipalité
- 5.3. Modification à la résolution 187-11-2021 – Nomination du Maire suppléant

#### 6. TRANSPORT

(M. Nicolas Bouveret et M. Pierre Laperle)

- 6.1. Certificat de paiement no 6 – Réception provisoire partielle à l'entreprise T.R.B. Inc. – Réfection de la montée Saint-Vincent
- 6.2. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)
- 6.3. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
- 6.4. Autorisation - Mandat à Équipe Laurence dans le cadre des travaux de réparation de ponceau sur le chemin de la Pointe-aux-Anglais

#### 7. HYGIÈNE DU MILIEU

(M. Denis Lavigne et Mme Danielle Bellange)

- 7.1. Autorisation – Mandat à l'Entreprise Paris Ladouceur & Associés
- 7.2. Autorisation - Mandat à NSERVICES – Accompagnement pour la construction d'une nouvelle usine d'eau potable



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

### 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT (Mme Marie-Ève D'Amour et Mme Ghislaine Tessier)

8.1. Renouvellement de mandat – Firme UC Urbacom

### 9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS (Mme Danielle Bellange et Mme Marie-Ève D'Amour)

9.1. Beaux dimanches – Félicitations à la Société Arts et Culture de Saint-Placide  
9.2. Don – Société Arts et Culture

### 10. COMMUNAUTAIRES (Mme Ghislaine Tessier et Mme Marie-Ève D'Amour)

### 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE (M. Pierre Laperle et M. Denis Lavigne)

11.1. Point d'information – Embauche préventionniste  
11.2. Achat de pince de désincarcération

### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION  
162-09-2023

#### 3.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2023

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme Danielle Bellange, appuyée par M. Nicolas Bouveret et résolu unaniment ce qui suit :**

**D'ADOPTER** tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale fait part de la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

RÉSOLUTION  
163-09-2023

#### 5.1 - PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

**Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier appuyé par, Mme Danielle Bellange et résolu unaniment ce qui suit :**

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide, en date du 19 septembre 2023 pour un montant de 108 679.13 \$ :

Registre des chèques (14143 à 14190)	53 118.35 \$
Registre des prélèvements (5417 à 5440)	16 503.91 \$
Liste des dépôts directs :	39 056.87 \$
<b>TOTAL</b>	<b>108 679.13 \$</b>

**QUE** les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 2022-06.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

**QUE** les dépenses autorisées par la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que par les fonctionnaires autorisés dans le cadre du règlement numéro 2022-06 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant des articles 5.15 et 9.3 dudit règlement.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.2 - RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le mairesse suppléante, fait lecture et présentation du rapport sur la situation financière de la municipalité de Saint-Placide.

Chères citoyennes et chers citoyens,

En conformité avec l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Placide se terminant le 31 décembre 2022. Ces rapports ont été déposés lors de la séance ordinaire du 18 juillet 2023. Le présent rapport sera publié sur notre site Web [www.saintplacide.ca](http://www.saintplacide.ca) ainsi que l'intégrité du rapport financier au 31 décembre 2022. Comme vous le constaterez, le rapport financier au 31 décembre 2022 démontre que la Municipalité est en bonne situation financière et qu'elle applique des principes de saine gestion.

Dans ce rapport, nous traiterons des éléments suivants :

- Le rapport du vérificateur externe
- Le rapport financier 2022 sommaire de la municipalité de Saint-Placide et les faits saillants
- Les réalisations de 2022 provenant des activités d'investissement.

### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Comme présenté dans le rapport de l'auditeur indépendant, en date 18 juillet 2023, la firme DCA comptables professionnels agréés Inc. a effectué son mandat conformément aux normes d'audit généralement reconnu au Canada. Son rapport indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Placide au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les revenus de fonctionnement, prévus au budget de l'année 2022, étaient de 3 173 883 \$ alors qu'ils ont atteints 3 528 644 \$ soit une hausse de 354 761 \$.

Ces revenus supplémentaires sont attribuables principalement aux revenus supplémentaires en droits sur les mutations immobilières de 132 197 \$, aux revenus de 56 452 \$ provenant de la taxation, aux diverses subventions non budgétées au total de 76 721 et aux divers revenus de 57 132 \$.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

	BUDGET 2022	RÉALISATIONS 2022	VARIATIONS
<b>REVENUS</b>			
Taxes	2 696 543 \$	2 752 995 \$	56 452 \$
Compensation tenant lieu de taxes	14 940 \$	28 071 \$	13 131 \$
Transferts	144 240 \$	220 962 \$	76 722 \$
Services rendus	61 490 \$	79 960 \$	18 470 \$
Imposition de droits	156 750 \$	291 415 \$	134 665 \$
Amendes et pénalités	23 200 \$	12 886 \$	(10 314 \$)
Revenus de placements de portefeuille	4 000 \$	7 937 \$	3 937 \$
Autres revenus d'intérêts	7 000 \$	11 566 \$	4 566 \$
Autres revenus	65 720 \$	122 852 \$	57 132 \$
<b>TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 173 883 \$</b>	<b>3 528 644 \$</b>	<b>354 761 \$</b>

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET AFFECTATIONS

Les dépenses de fonctionnement avant l'amortissement des immobilisations, ont été de 3 252 805 \$ alors qu'elles avaient été estimées à 3 372 908 \$, soit 120 103 \$ de moins que prévu.

	BUDGET 2022	RÉALISATIONS 2022	VARIATIONS
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Administration générale	878 013 \$	1 136 670 \$	258 657 \$
Sécurité publique	510 245 \$	503 572 \$	(6 673) \$
Transport	562 829 \$	546 566 \$	(16 263) \$
Hygiène du milieu	336 105 \$	342 179 \$	6 074 \$
Santé et bien-être	2 500 \$		(2 500) \$
Aménagement, urbanisme et développement	392 900 \$	242 877 \$	(150 023) \$
Loisirs et culture	639 136 \$	424 419 \$	(214 717) \$
Frais de financement	51 180 \$	56 522 \$	5 342 \$
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 372 908 \$</b>	<b>3 252 805 \$</b>	<b>(120 103) \$</b>
Amortissement des immobilisations	305 950 \$	332 489 \$	26 539 \$
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 678 858 \$</b>	<b>3 585 294 \$</b>	<b>(93 564) \$</b>

### EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 DÉCEMBRE 2022

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de la Municipalité se terminant le 31 décembre 2022 est de 440 719 \$ portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 794 718 \$. Quant à l'excédent de fonctionnement affecté au 31 décembre 2022, il se situe à 107 301 \$.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

			BUDGET	RÉALISATIONS	VARIATIONS
			2022	2022	
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT			(504 975) \$	(56 650) \$	448 325 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
Amortissement			305 950 \$	332 489 \$	26 539 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement			(108 400) \$	(26 228) \$	82 172 \$
AFFECTATIONS					
Activités d'investissement			(31 000) \$	(148 396) \$	(117 396) \$
Excédent (déficit) accumulé			338 425 \$	339 504 \$	1 079 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES				440 719 \$	

### ENDETTEMENT NET À LONG TERME

Au 31 décembre 2022, l'endettement total net à long terme de la Municipalité était de 2 113 200 \$.

### PROJETS RÉALISÉS 2021/2022

L'année 2022 a donc été caractérisée par la poursuite du travail accompli dans les dernières années, par le conseil municipal précédent. Le tableau ci-dessous représente les travaux en investissements comptabilisés en 2021 et 2022 ainsi que le financement obtenu pour la réalisation de ces projets.

	SUBVENTION	FINANCEMENT	TOTAL DU PROJET
Piste multi-fonctionnelle (2021/2022)	656 742.24 \$	Fonds de roulement : 210 999.71 \$ Fonds général : 62 338 \$ Surplus accumulé : 62 240 \$  TOTAL : 336 577.71 \$	993 319.95 \$
Quai non motorisé (2021/2022)	17 149.48 \$	Fonds général  TOTAL : 8 493.34 \$	25 642.82 \$
Quai municipal		Fonds général  TOTAL : 54 294.64 \$	54 294.64 \$
Radar de vitesse		Fonds général  TOTAL : 7 874.06 \$	7 874.06 \$
Ordinateurs		Fonds général  TOTAL : 4 119.39 \$	4 119.39 \$
Camion travaux publics		Surplus accumulé :  TOTAL : 99 999.54 \$	99 999.54 \$
Pompe Hygiène du Milieu		Fonds général  TOTAL : 7 859.97 \$	7 859.97 \$
Honoraires professionnels Centre alimentaire communautaire		Fonds général  TOTAL : 5 879.30 \$	5 879.30 \$
<b>TOTAL DES PROJETS</b>	<b>673 891.72 \$</b>		<b>1 198 989.67 \$</b>



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

### CONCLUSION

Le rapport financier au 31 décembre 2022 démontre que la Municipalité est en bonne situation financière et qu'elle s'efforce d'appliquer des principes de saine gestion et ainsi nous poursuivrons le développement de Saint-Placide tout en respectant la capacité de payer de ses citoyens.

Les démarches afin d'obtenir un maximum de subventions se poursuivront dans le but de moderniser nos installations avec un minimum d'impact pour les citoyens. Les membres du conseil municipal sont sensibles aux finances municipales et chaque dollar investi dans la Municipalité doit constituer un investissement et non une dépense.

Je tiens à remercier le Conseil municipal pour son implication soutenue ainsi que les employés, les organismes et les nombreux bénévoles qui s'investissent avec dévouement pour le bénéfice de la communauté Placidienne.

Daniel Laviolette, Maire

RÉSOLUTION  
164-09-2023

### 5-3 – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 187-11-2021 – NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire apporter une modification à la résolution 187-11-2021 – Nomination du Maire suppléant ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par, M. Denis Lavigne et résolu unanimement ce qui suit :

**QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide nomme, les membres du conseil selon les modalités qui suivent à titre de maire suppléant :

Monsieur Nicolas Bouveret, district 3, pour la période du 20 septembre 2023 au 19 novembre 2024;

Monsieur Denis Lavigne, district 1, pour la période du 20 novembre 2024 jusqu'à la fin du mandat en 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION  
165-09-2023

### 6.1 - CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 6 – RÉCEPTION PROVISOIRE PARTIELLE À L'ENTREPRISE T.R.B. INC - RÉFECTION DE LA MONTÉE SAINT-VINCENT

Il est proposé par M. Nicolas Bouveret appuyé par, Mme Danielle Bellange et résolu unanimement d'autoriser le versement du certificat no 6 – réception provisoire partielle à TRB Inc, au montant de 52 078.25 \$ avant taxes (montant avec les taxes 59 876.97 \$) pour la réfection de la montée Saint-Vincent préparé par Maxime Asselin, ing. PMB, MBA de la firme BSA Groupe Conseil.

**D'AUTORISER** le paiement des honoraires de cette firme suivant les factures présentées et d'imputer le tout au poste budgétaire prévu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION  
166-09-2023

### 6.2 - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU)

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Placide a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés du 25 avril 2022 au 8 août 2023;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Placide transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat relatif aux indicateurs suivants :
  - nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
  - nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
  - nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);
  - nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
  - nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Placide s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M. Nicolas Bouveret, appuyé par M. Denis Lavigne et résolu unanimement ce qui suit :**

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Placide autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et d'autoriser le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **6-3 - RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

**ATTENDU QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe

RÉSOLUTION  
167-09-2023



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**ATTENDU QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**ATTENDU QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**ATTENDU QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**ATTENDU QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**ATTENDU** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**ATTENDU QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**ATTENDU QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**ATTENDU QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M. Nicolas Bouveret, appuyé par M. Pierre Laperle et résolu que la Municipalité de Saint-Placide demande aux gouvernements du Québec et du Canada :**

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION  
168-09-2023

### **6-4 – AUTORISATION - MANDAT À ÉQUIPE LAURENCE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉPARATION DE PONCEAU SUR LE CHEMIN DE LA POINTE-AUX-ANGLAIS**

**CONSIDÉRANT** les travaux de réparation de ponceau à être effectués sur le chemin de la Pointe-aux-Anglais ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue d'Équipe Laurence en date du 18 septembre 2023, pour la préparation des plans et devis préliminaires nécessaire à une demande de subvention pour le remplacement du ponceau sur le chemin de la Pointe-aux-Anglais ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est PROPOSÉ par M. Nicolas Bouveret, APPUYÉ par, M. Denis Lavigne ET RÉSOLU unanimement ce qui suit :**

De mandater la firme « Équipe Laurence » pour la préparation des plans et devis préliminaires nécessaire à une demande de subvention pour le remplacement du ponceau sur le chemin de la Pointe-aux-Anglais au coût de 19 500 \$ plus les taxes applicables;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire prévu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION  
169-09-2023

### **7-1 -AUTORISATION - MANDAT ENTREPRISE PARIS LADOUCEUR & ASSOCIÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Placide désire se porter acquéreur du lot 488175 et désire obtenir des services professionnels d'évaluation ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M. Denis Lavigne, appuyé par M. Pierre Laperle et résolu unanimement ce qui suit :**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

**D'OCTROYER** le contrat auprès de l'entreprise Paris Ladouceur & Associés inc, n'excédant pas 3 250.00 \$ plus les taxes applicables (montant avec les taxes 3 736.98 \$)

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents requis à l'entérinement de ce mandat.

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire prévu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION  
170-09-2023

### 7-2 -AUTORISATION - MANDAT A NSERVICES – ACCOMPAGNEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par M. Nicolas Bouveret et résolu unanimement ce qui suit :

**DE MANDATER** la firme NSERVICES pour accompagner la Municipalité dans le projet de la construction d'une nouvelle usine d'eau potable afin de réaliser le projet selon l'offre de service du 14 septembre 2023, projet STPL-23-01

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION  
171-09-2023

### 8.1 - RENOUVELLEMENT DE MANDAT À LA FIRME UC URBACOM

**CONSIDÉRANT** que le mandat octroyé à monsieur Jean Labelle de la firme UC Urbacom est venu à échéance;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité se doit d'être en mesure d'émettre des permis et de continuer à servir ses citoyens d'ici à ce que le poste de direction du Service d'urbanisme soit comblé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par Mme Danielle Bellange et résolu unanimement ce qui suit :

**QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement du mandat temporaire de Monsieur Jean Labelle de la firme UC Urbacom rétroactivement du 6 septembre au 21 décembre 2023, à raison de deux (3) journées par semaine, avec possibilité de prolongement, si nécessaire, tel que présenté dans son offre de service du 15 août 2023.

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents requis à l'entérinement de ce mandat

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION  
172-09-2023

### 9.1 - BEAUX DIMANCHES – FÉLICITATIONS À LA SOCIÉTÉ ARTS ET CULTURE

**Il est résolu unanimement** de féliciter les représentants de la Société Arts et Culture pour l'organisation de la 25<sup>e</sup> édition des Beaux Dimanches.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION  
173-09-2023

### 9.2 - DON – SOCIÉTÉ ARTS ET CULTURE

**CONSIDÉRANT QUE** la Société Arts et Culture de Saint-Placide a fait une demande de subvention auprès de la Municipalité de Saint-Placide;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation des activités de la Société Arts et Culture de Saint-Placide entraîne des frais avant même la tenue de leurs événements;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme Danielle Bellange, appuyé par M. Denis Lavigne et résolu unanimement ce qui suit :**

**D'OCTROYER** une aide financière pour l'organisation des activités 2023 à la Société Arts et Culture de Saint-Placide, pour un montant total de 20 000 \$.

**D'AUTORISER** le versement du don à la Société Arts et Culture et d'imputer le tout au poste budgétaire 02-702-90-970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 11.1 - POINT D'INFORMATION – EMBAUCHE PRÉVENTIONNISTE

Sous la recommandation du Directeur des Incendies, M, Alexandre Filliatreault, la commission municipale du Québec le 13 septembre 2023 et par sa résolution 2023-006 a procédé à l'embauche de Mme Ariane Deschamps au poste de préventionniste en sécurité incendie.

### 11.2 - ACHAT DE PINCE DE DÉSINCARCÉRATION

**CONSIDÉRANT QUE** les équipements actuels de pinces atteignent leur fin de vie utile, et qu'il est maintenant difficile de trouver les pièces de remplacement;

**CONSIDÉRANT QU'** il a lieu d'acquérir de nouvelles pinces de désincarcération pour que le service incendie maintienne la mission et assure la continuité de ce service aux citoyens et aux usagers de la route;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Laperle, appuyé par M. Denis Lavigne et résolu unanimement ce qui suit :**

**D'AUTORISER** l'achat des pinces désincarcération au coût de 43 187 \$ plus les taxes applicables (49 654.25 \$ montant avec les taxes) auprès de la compagnie L'ARSENAL, selon la soumission SOUM068816 en date du 16 juin 2023.

**QUE** la gestion de ce dossier soit confiée à M. Alexandre Filliatreault, Directeur des Incendies.

**QUE** cette dépense soit payable par le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2022.

**QUE** tout solde résiduel soit retourné dans l'excédent non affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions porteront seulement sur les points à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 19 h 53 pour se terminer à 20 h14

RÉSOLUTION  
174-09-2023



No de résolution  
ou annotation

RÉSOLUTION  
175-09-2023

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

### 13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier appuyé par M. Pierre Laperle et résolu  
unanimentement ce qui suit :

De lever la présente séance à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marie-Eve D'Amour  
Mairesse suppléante

Lise Lavigne  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon  
serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses  
autorisées dans ce procès-verbal.

Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière

Je soussigné, Daniel Laviolette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal  
équivalut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article  
142 (2) du Code municipal du Québec.

Marie-Eve D'Amour, mairesse suppléante